

**Coordonnateur départemental AESH**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré

**Lieu d'exercice :** Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

**Date de prise de fonction :** rentrée scolaire 2024

**Conditions de rémunération :** poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 1, non cumulable avec l'ISAE, à laquelle s'ajoute une IFTS taux1 (96,73€ pour un professeur des écoles classe normale)

**Organisation du temps de travail :** l'enseignant sera soumis aux horaires et conditions des personnels administratifs (rappel, pour un temps plein : 1607 heures, 50 jours de congés annuels). L'attention est attirée sur la nécessaire disponibilité demandée la première quinzaine de juillet et la deuxième quinzaine d'août (préparation de la rentrée).

**Description des missions :**

Le coordonnateur AESH assure, au sein du Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI), la mise en œuvre des notifications de la MDA relative à l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap. Il s'agit de procéder au recrutement, à l'affectation des AESH et à leur suivi sur le département en appui des coordonnateurs des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).

Il travaille en étroite collaboration avec le bureau de gestion des personnels non titulaires de la DIPENT et avec l'équipe de la circonscription de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

Les tâches confiées au coordonnateur départemental AESH sont :

- Enregistrer les notifications pour une aide humaine suite à la tenue des CDAPH
- Identifier les besoins relatifs au recrutement, organiser et préparer les sessions de recrutement en lien avec les services de France Travail et y participer
- Positionner le personnel AESH en lien avec les pilotes et coordonnateurs PIAL en fonction des moyens alloués
- Gérer les remplacements des personnels AESH absents
- Gérer des problématiques sur le terrain en lien avec les ERSEH, les IEN et chefs d'établissement
- Répondre aux sollicitations qui concernent le recrutement, l'affectation et les missions des AESH, dans le cadre de la cellule d'écoute de rentrée et tout au long de l'année scolaire
- Apporter aux IEN ASH les informations nécessaires au suivi des emplois des AESH et à l'élaboration de réponses écrites aux réclamations
- Participer à la mise en œuvre des PIAL et à la formation des acteurs du PIAL

**Compétences et qualités requises :**

- Bonne connaissance du fonctionnement des établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré
- Capacité d'écoute et de diplomatie
- Capacité à travailler en équipe, à s'intégrer dans un dispositif, à faire le lien entre les différents acteurs
- Capacité à organiser son travail, définir les priorités et hiérarchiser les urgences
- Capacité à gérer de nombreuses sollicitations et à faire preuve de réactivité
- La mission étant sensible et exposée, une grande discrétion est demandée
- Bonne connaissance des outils informatiques courants : Excel, Word